

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

### **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

#### **1 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LE BUDGET 2024**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ainsi, il est proposé au Conseil de débattre de ce rapport.

**PREND ACTE**

#### **2 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Conformément à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable. Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de ce rapport en amont du débat d'orientation budgétaire.

**PREND ACTE**

**3 CONTRIBUTION AUX FONDS DE SOLIDARITÉ DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES SUITE À LA TEMPÊTE DANIEL EN LIBYE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé au Conseil municipal de verser une somme de 5 000 € au fonds de solidarité des collectivités françaises en soutien des populations victimes de la tempête Daniel en Libye.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**4 INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ÉLUS MUNICIPAUX DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE SANS MAJORATION**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Suite à l'installation de Monsieur Vincent LEPLEY à la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2023, il convient de mettre à jour le tableau relatif aux indemnités allouées aux élus municipaux. Les taux appliqués restent inchangés.

**QUESTION ADOPTEE PAR,  
35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**5 APPLICATION DES MAJORATIONS AUX INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Suite à l'installation de Monsieur Vincent LEPLEY à la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2023, il convient de mettre à jour le tableau relatif aux indemnités allouées aux élus municipaux, avec majoration. Les taux appliqués restent inchangés.

**QUESTION ADOPTEE PAR,  
35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**6 REVERSEMENT DE L'EXCÉDENT 2022 DU BUDGET ANNEXE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil d'approuver le reversement total de l'excédent de fonctionnement du budget annexe service extérieur des pompes funèbres au budget principal pour la somme de 724 839,67 €.

**QUESTION ADOPTEE PAR,  
35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**7 AVIS CONFORME DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 150 000 EUROS REALISÉ PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Le Conseil doit rendre un avis conforme sur un emprunt du C.C.A.S de La Roche-sur-Yon auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**8 GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 150 000 EUROS SOUSCRIT PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA ROCHE-SUR-YON SUR LE BUDGET EHPAD'YON AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE POUR FINANCER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil de garantir, à hauteur de 100 %, un emprunt de 150 000 € (budget EHPAD'YON) souscrit par le CCAS de La Roche-sur-Yon auprès du Crédit Agricole pour financer le programme d'investissement 2023.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**9 DÉPLOIEMENT D'ABRIS VÉLOS À PROXIMITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Conseil d'approuver différentes demandes de subventions afin de financer le déploiement de 9 abris vélos sur la Ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**10 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET MONSIEUR COCHELIN**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Afin de mettre un terme à un différend opposant la Ville à Monsieur COCHELIN concernant le montant d'une redevance relative l'occupation du domaine public, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un protocole transactionnel.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**11 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES ESPACES NATURELS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, la commune de Venansault et la commune de Landeronde ont des besoins similaires en matière d'entretien des espaces verts et des espaces naturels dans des domaines variés. Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes.

**QUESTION ADOPTEE PAR,  
35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**12 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURES DES AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

Il est proposé au Conseil d'approuver la signature des avenants présentés en annexe à la présente délibération.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**13 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

L'article L. 231-4 du code général de la fonction publique prévoit que le rapport social unique est présenté à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales et des établissements publics après avis du comité social territorial.

Ainsi, il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation.

**PREND ACTE**

**14 CONVENTION PORTANT ADHÉSION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU SOCLE COMMUN DE PRESTATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Cette convention vise à permettre à la ville de La Roche-sur-Yon de bénéficier de différentes prestations, regroupées au sein d'un socle commun de compétences, réalisées par le Centre de Gestion de la Vendée (CDG85) pour le compte de collectivités ou établissements non affiliés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**15 CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES - RUE PIERRE GILLES DE GENNES**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à des travaux de canalisation souterraine sur la parcelle YW 73 située rue Pierre Gilles de Gennes.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**16 CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE LAËNNEC EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE - COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur François Caumeau*

La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur la toiture de l'école Laënnec à La Roche-sur-Yon s'inscrit pleinement dans les attendus du PCAET. Ainsi, ce dossier prévoit les caractéristiques suivantes : Production estimée à 36 MWh/an soit 15 équivalents habitants pour un budget prévisionnel : 35 k€ hors raccordement.

L'emprise du projet étant la propriété de la ville de La Roche-sur-Yon, une convention de transfert de gestion doit être signée entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la commune.

Il est proposé au Conseil d'autoriser La Roche-sur-Yon Agglomération à accorder à la SAS Roche Agglo Energies une autorisation d'occupation temporaire afin de pouvoir assurer le financement, la réalisation et l'exploitation de l'unité de production photovoltaïque.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**17 SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON - GOUVERNANCE TEMPORAIRE - RETRAIT D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé au Conseil d'approuver la fin du mandat de représentation de Madame Frédérique Pépin de la ville de La Roche-sur-Yon au sein du conseil d'administration de la SPL Destination La Roche-sur-Yon pendant la période provisoire qui s'ouvre au 8 novembre 2023 et qui s'achèvera à la date de prise de fonction du nouveau directeur ou directrice.

**QUESTION ADOPTEE PAR,**

**34 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Madame Frédérique PÉPIN.**

**18 RÉVISION DU PLU - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT APPROBATION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Le projet de PLU a été arrêté le 01/12/2022, et a fait l'objet d'une enquête publique ayant abouti à un avis favorable de la commission d'enquête.

Les différentes observations recueillies pendant l'enquête et émises par les personnes publiques associées ont nécessité des adaptations des documents du PLU.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le dossier et à solliciter le bureau communautaire pour l'approbation du PLU.

**QUESTION ADOPTEE PAR,**

**34 voix POUR**

**10 voix CONTRE : : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Malik ABDALLAH.**

## **EXONÉRATION DES DROITS DE MUTATION DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SAEML ORYON**

19

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de la souscription à l'augmentation du capital de la SAEML ORYON, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un apport en nature ouvrant des droits de mutation fixé à 5%. Au regard de la valeur vénale de cet apport en nature, les droits sont estimés à 150 600€.

Une disposition permet de se soustraire à ces droits si la Ville s'engage à conserver les titres reçus pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à s'engager à conserver les titres pour une durée minimum de 3 ans.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **20 CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 20 RUE WATT AU PROFIT DE MONSIEUR TESSIER**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Il est proposé au Conseil d'approuver la cession d'un ensemble immobilier situé 20 rue Watt, parcelle CK numéro 65, au profit de Monsieur Fabien TESSIER au prix de 100 000 € € soumis à la TVA en vigueur. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **21 CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SAEML ORYON - RUES PASTEUR ET ANATOLE FRANCE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine couplée à celle de reconquête de son centre-ville par des opérations de renouvellement urbain permettant l'accueil de nouvelles populations, la Ville souhaite valoriser un patrimoine désaffecté au profit de la SAEML ORYON afin d'y réaliser un équipement public et des logements dont certains à vocation sociale.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette vente au prix de 192 000 €.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **22 PRIR - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SAEML ORYON - 64 et 68 RUE DU MARÉCHAL JUIN**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intérêt régional de la Vigne aux Roses, la Ville a acquis un ensemble immobilier en vue de la réalisation d'un Equipement Public Pluridisciplinaire (Ville), d'une possible nouvelle Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (Département) ainsi qu'un espace de stationnements à destination des salariés et visiteurs de l'EHPAD. A présent, il convient de céder cet ensemble immobilier au profit de la SAEML ORYON en charge de la réalisation du programme. Le conseil municipal est appelé à approuver cette cession au prix de 567 000 € HT auquel s'ajoutent les coûts de démolition d'une valeur de 140 000€ HT.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**23 REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE - ACQUISITION AUPRÈS DE MADAME ET MONSIEUR MAINDRON D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET D'UN PARKING 16 ET 18 PLACE DELPHIN TUDEAU**

*Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition d'un ensemble immobilier et d'un parking, parcelles cadastrées section BW 648, 650, 651, 654 et 655, situés 16 et 18 place Delphin TUDEAU, au prix de 380 000 € HT, soumis à la TVA en vigueur puis d'approuver la cession de ce même ensemble immobilier au profit de l'EPF de la Vendée au prix de 357 500€ HT, soumis à la TVA en vigueur.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**24 BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE GRTGAZ - LE PETIT FIEF**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

GRTgaz a le projet d'implanter un poste rebours et a sollicité la collectivité pour disposer d'une emprise foncière d'environ 6 000 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées section EX numéros 3 et 4, situées secteur du Petit Fief.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 80 ans et d'un montant de redevance annuelle fixé à 6000 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**25 AIDES A LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FAÇADES**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Afin de renouveler l'image du centre-ville et renforcer son attractivité, celui-ci bénéficie d'une attention particulière : nouveau marché couvert et espaces publics attenants, nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération, mise en place d'une concession d'aménagement sur le centre-ville, nouveaux programmes de logements sur des secteurs clés du centre historique, mise en place du dispositif « action coeur de ville ».

En parallèle, la ville de La Roche-sur-Yon a adopté par délibération du 28 juin 2018 confirmée le 8 décembre 2020, un dispositif d'aides, permettant d'améliorer les façades, devantures commerciales et les terrasses ; celui-ci est basé sur une charte de qualité.

Ces actions permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants, de valoriser les ambiances architecturales caractéristiques du quartier et de valoriser le patrimoine bâti perçu depuis l'espace public.

Il est proposé au Conseil d'examiner 2 demandes de subvention dont le total s'élève à 6 563 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Madame Aurore RAVEZ.**

**26 CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE, PÔLE EMPLOI ET LA VILLE - MISE EN OEUVRE DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

Depuis 30 ans la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans l'Insertion par l'Activité Economique. Par cette convention, l'Etat agréé, pour 3 ans, la Ville de La Roche-sur-Yon à porter une action Ateliers et Chantiers d'Insertion. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **27 RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

*Rapporteur : Madame Michèle Jossier*

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport 2023 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir les agents et élus de l'Agglomération et la ville) ainsi que les politiques qu'elles mènent sur son territoire vis-à-vis de ses habitants.

Selon les thématiques abordées, il concerne la période septembre 2022 à août 2023 ou l'année 2022.

### **PREND ACTE**

## **28 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET FACE VENDÉE VISANT À FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS VIA L'INCLUSION NUMÉRIQUE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Leloup*

La Ville et Face Vendée s'unissent pour mettre en place des actions visant à réduire la fracture numérique et à favoriser l'accès aux droits des Yonnais les plus éloignés des nouvelles technologies.

Une convention précise les modalités du partenariat : actions à mettre en place par Face Vendée et financement proposé par la Ville pour ce faire.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **29 PARC EXPO DES OUDAIRIES ET SALLE DES FÊTES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ÉVOLUTION DES PRISES EN CHARGE FINANCIÈRES PAR LA COLLECTIVITÉ POUR DES UTILISATIONS ASSOCIATIVES**

*Rapporteur : Monsieur Ambroise Gasnet*

Par une délibération en date du 3 février 2015, la Ville a mis en place un dispositif ayant pour but d'ouvrir la possibilité aux structures associatives locales qui concourent à l'animation de la Ville dans le cadre d'un intérêt public, d'utiliser le parc expo des Oudairies ou la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche pour l'organisation de leurs propres manifestations.

Afin d'améliorer le cadre des prises en charge de la Ville via ce dispositif au profit des associations, il est nécessaire de le faire évoluer et de l'adapter aux réalités de terrain. En effet, le dispositif actuel nécessite d'être désormais encadré tant sur le volet financier que sur le niveau de formalisme à observer.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **30 MISES À DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES EN PÉRIODES PRÉ-ÉLECTORALES ET ÉLECTORALES**

**CE DOSSIER EST REPORTÉ**



**31 RÉGLEMENT INTÉRIEUR, CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) ET CRÉATION DU COMITÉ DE VALIDATION DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Madame Dominique Boisseau-Rapiteau*

Le budget participatif de la Ville de la Roche-sur-Yon est un outil de participation citoyenne. Il s'adresse aux yonnais et yonnaises âgés de 15 ans minimum.

Encourageant l'implication concrète dans la vie de la commune, il permet aux citoyens de proposer et de voter pour des projets innovants afin d'améliorer leur cadre de vie.

**QUESTION ADOPTÉE PAR,**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**32 COURSE ET MARCHE FÉMININE "LA JOSÉPHINE 2023" - AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution à La Ligue contre le cancer d'une subvention de 161 110 € pour l'édition 2023 de « La Joséphine ».

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :: Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Béatrice BICHON-BELLAMY.**

**33 RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE JULES LADOUMÈGUE - APPROBATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET (AVP)**

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

Par délibération du 2 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation de la piste d'athlétisme Jules Ladoumègue. Suite aux études réalisées par le maître d'œuvre, le Conseil est appelé à approuver les études d'avant-projet ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**34 CONVENTION DE MANDAT AVEC LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE - LA FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention autorisant La Ville à gérer la billetterie de La Folle Journée en Région pour le compte de la Région et d'en encaisser les recettes. Celles-ci seront ensuite reversées à la Région à l'issue de la manifestation.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Abstention(s) : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.**

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**